



PROGRAMME DE FORMATION MAC-APS
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES
AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

P-FOR-MAC-APS-01-V1 du 01/01/25

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• S'approprier les gestes élémentaires de premiers secours• Mettre à jour ses connaissances concernant le cadre juridique d'intervention de l'agent de surveillance ou de gardiennage• Maîtriser les compétences opérationnelles générales : gestion de conflits et mesures d'inspection-filtrage• Maîtriser les compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none">• Salarié ou personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle
PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none">• Être détenteur de la carte professionnelle pour cette activité.• La formation est précédée d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions à réponse courte).• <u>Sur demande du participant :</u><ul style="list-style-type: none">- La personne titulaire d'une formation valide Sauveteur Secouriste du Travail (SST) au moment du stage est dispensée du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».-La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné (terrorisme) dans le cadre d'un autre stage mentionné à l'arrêté du 27 février 2017, est dispensée de suivre ce module.
DUREE	<ul style="list-style-type: none">• 34 Heures ou 27 Heures (si vous êtes titulaire du SST en cours de validité au moment du stage)
NOMBRE DE STAGIAIRE	<ul style="list-style-type: none">• Effectifs : 12 personnes Maximum
PROGRAMME	<p>Prévention-secours :</p> <ul style="list-style-type: none">• Intervenir face à une situation d'accident• Connaître les niveaux de risque associés face aux menaces terroristes• Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes• Alerter les secours• Sensibiliser au secourisme « tactique » <p>Prévention-intervention :</p> <ul style="list-style-type: none">• Actualiser les connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle• Gérer les conflits• Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage• Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes• Connaître les différents matériels terroristes• Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes• Savoir entretenir sa culture de la sécurité

	<ul style="list-style-type: none"> • Se protéger soi-même • Protéger • Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention • Faciliter l'intervention des forces de l'ordre • Sécuriser une zone • Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
MODALITES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en Présentiel : <ul style="list-style-type: none"> -Apports théoriques et pratiques -Mises en situation professionnelle
MODALITE ET DELAI D'ACCES	<ul style="list-style-type: none"> • Le délai d'accès et de minimum 15 jours avant le début de chaque session, sous réserve de respecter le process d'entrée en formation et de posséder la condition tenant à la moralité.
CAS DE DISPENSE	<ul style="list-style-type: none"> • La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ». • La personne ayant déjà suivi, dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I [Cf. chaque domaine] dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande. Ar. 27/02/17 Art 4, 5 & 8
INTERVENANT	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur référencé pour : <ul style="list-style-type: none"> -Sa compétence pédagogique -Son expertise dans le domaine des formations abordées, -Et des prérequis obligatoires pour former au métier de la Sécurité Privée
SUIVI ET EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille d'émargement par demi-journée contresignée par le formateur Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'évaluation QCM à l'issue de l'enseignement théorique • Fiche d'évaluation pratique à l'issue de l'enseignement pratique • Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation
VALIDATION ET/OU CERTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de la formation, la remise d'une attestation de formation permet le renouvellement de la carte professionnelle en surveillance humaine.
ACCESSIBILITE	Centre accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements sont possibles. Contactez-nous
TARIF	Nous contacter : cfpscontact@gmail.com / Téléphone : 06.51.73.77.30 Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires. « Non éligible au CPF »